

Texte  **ECONOMIE** mardi 08 octobre 2013

Le Swiss Board Institute veut plus de transparence

»Marie-Laure Chapatte

> Gouvernance La fondation lance une vaste enquête sur les rémunérations des administrateurs de PME**> Les champs d'investigation restent nombreux**

Informer, former et échanger. Voici le leitmotiv du Swiss Board Institute (SBI), qui organisera le 30 janvier prochain la troisième édition de la Journée du conseil d'administration. «Nous ciblons clairement les PME de Suisse romande et nous voulons être au carrefour du monde pratique et académique», rappelle Tibère Adler, cofondateur et président de la fondation.

Pour la première fois, cette rencontre, qui s'adresse aux administrateurs mais également aux hauts dirigeants de société, se déroulera sur le campus de l'IMD, à Lausanne. «Ce partenariat renforce notre contenu et notre crédibilité», se réjouit Tibère Adler. Dans la perspective de cette journée et pour mieux connaître ce microcosme, le SBI a lancé une vaste enquête sur les rémunérations des administrateurs des sociétés non cotés en Suisse romande.

La méthodologie de l'étude et l'analyse statistique des réponses ont été confiées à l'Université de Genève. «Grâce à cette entité indépendante, nous pourrions obtenir une vue objective des rémunérations et observer les disparités en fonction de la taille de la PME, de son secteur d'activité ou de sa région d'implantation», poursuit Vincent Tattini, avocat, responsable de ce projet pour le SBI.

Rappelons que le groupe de services d'audit et fiduciaire BDO réalise déjà une enquête similaire au niveau suisse tous les trois ans. Ainsi, en 2011, le niveau de rémunération d'un administrateur s'élevait en moyenne à 25 500 francs et celui d'un président de conseil à 33 900 francs. «A l'heure actuelle, il faut reconnaître que ces rémunérations restent encore relativement modestes, souligne Jacques Blanc, associé chez BDO. Mais beaucoup d'entreprises et d'administrateurs réalisent que, de par les exigences légales, les responsabilités sont de plus en plus importantes. Cela ne m'étonnerait pas que notre prochaine enquête, qui sortira en 2014, montre une tendance à la hausse des rémunérations.»

Pour illustrer la problématique, Vincent Tattini, avocat chez Lalive, cite le cas d'une petite banque genevoise qui peine aujourd'hui à recruter un administrateur, en raison de cette «décorrélation» entre les montants perçus et les responsabilités. Pourtant, dans ce domaine d'activité, la rémunération est en moyenne plus élevée que dans les autres secteurs, rappelle Jacques Blanc, et

«les risques encourus par les administrateurs ne sont pas étrangers à cette disparité».

Avec cette initiative, le SBI entend amener davantage de transparence dans la gouvernance des petites sociétés. «C'est un métier nouveau et un domaine encore peu exploré, donc les champs d'investigation sont nombreux», poursuit le chef de projet. Ainsi, d'autres études, sur des thématiques plus précises, pourraient être menées à l'avenir.